



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
QUOTIENT FAMILIAL
SEPTEMBRE 2023 À AOUT 2024**

ADULTE(S) VIVANT(S) AU FOYER

Code famille (voir sur la facture) :

ADULTE 1 : père mère tuteur légal beau-père belle-mère

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

domicile :

professionnel :

portable :

Adresse courriel :

Situation familiale : célibataire marié(e) pacsé(e) vie maritale divorcé(e) ou séparé (e) (*joindre le jugement ou l'ordonnance du juge*) veuf(ve)

Profession :

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

ADULTE 2 : père mère tuteur légal beau-père belle-mère

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

domicile :

professionnel :

portable :

Adresse courriel :

Situation familiale : célibataire marié(e) pacsé(e) vie maritale divorcé(e) ou séparé (e) (*joindre le jugement ou l'ordonnance du juge*) veuf(ve)

Profession :

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

ADRESSE DU FOYER :

.....

STATUT AU REGARD DU LOGEMENT :

locataire accédant à la propriété propriétaire hébergé (*chez un tiers, à l'hôtel ou dans un établissement médico-social*)

Si accédant à la propriété, type de logement : T1 T2 T3 T4 T5 T6 et Plus

Enfant(s) vivant(s) au foyer

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	Sexe		Responsables légaux à renseigner si différents des adultes vivants au foyer			
				F	M	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),père mère tuteur légal beau-père belle-mère

Certifie l'exactitude des renseignements fournis et des documents déposés en vue du calcul de mon Quotient Familial pour l'année scolaire 2023- 2024.

Fait à VILLEJUIF, le :

Signature :

À faire calculer avant le 31 août 2023

Le Quotient Familial est le support permettant de garantir l'équité d'accès à différentes activités proposées par la Municipalité, qu'il s'agisse d'activités périscolaires, extrascolaires ou culturelles. À ce titre, il est utilisé comme base pour calculer les tarifs qui vous seront appliqués pour toutes ces activités.

La formule utilisée pour le calcul est : **ressources-charges / nombre de parts = QF**

Quelle que soit votre « tranche » de Quotient Familial, les tarifs appliqués sont systématiquement inférieurs au coût réel de l'activité.

Veillez joindre la copie des pièces suivantes :

- Dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) 2022 sur les revenus 2021 (Recto/Verso),
- Dernière notification de paiement de la CAF,
- Fiche de renseignements complétée et signée (à renvoyer même si vous ne souhaitez pas faire calculer votre quotient),
- Pour les locataires, dernière quittance de loyer
- Pour les accédant à la propriété, le tableau d'amortissement d'emprunt immobilier en cours de validité,
- Pour les personnes hébergées, un certificat d'hébergement accompagné d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et la pièce d'identité de l'hébergeant,
- Pour les personnes divorcées ou séparées, les copies des documents établissant l'autorité parentale (jugement ou l'ordonnance du juge aux affaires familiales).

Vous pouvez demander la révision de votre quotient si votre situation évolue durant l'année scolaire.

Vous pouvez envoyer votre dossier :

- via votre espace famille « <https://www.villejuif.fr/espace-familles> »
- soit par courrier au Service Formalités Vie Scolaire, 1 esplanade Pierre-Yves Cosnier, 94800 VILLEJUIF
- ou le faire calculer auprès des lieux d'accueil suivants avec les adresses et horaires :

Lieux d'accueil	Horaires d'ouverture au public
Service Formalités et Vie Scolaire 1 Esplanade Pierre-Yves COSNIER 94807 VILLEJUIF cedex ☎ : 01.45.59.21.70	Lundi, Mardi, Mercredi de : 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Jeudi de : 8h30 à 12h Vendredi de : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Samedi de : 8h30 à 12h
Mairie Annexe Ambroise Croizat 2 rue Ambroise CROIZAT ☎ : 01.45.59.23.80	Lundi de : 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Mardi et Mercredi de : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Jeudi de : 8h30 à 12h Vendredi de : 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h 2 ^{ème} et 3 ^{ème} samedi de chaque mois de : 8h30 à 12h
Mairie Annexe Auguste Rodin Place Auguste RODIN ☎ : 01.45.59.23.60	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de : 8h30 à 12h 1 ^{er} et 4 ^{ème} samedi de chaque mois de : 8h30 à 12h
Mairie Annexe Les Petits Ormes 2 rue Henri LUISETTE ☎ : 01.45.59.25.90	Lundi de : 13h30 à 18h Mardi et Mercredi de : 13h30 à 17h Jeudi fermée toute la journée Vendredi de : 13h30 à 16h
Mairie Annexe Dumas – France services Villejuif 50, avenue Salvador Allende ☎ : 01.86.93.35.60	Lundi de : 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Mardi et Mercredi de : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Jeudi de : 8h30 à 12h Vendredi de : 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Fermeture des Mairies Annexes le samedi matin pendant les vacances scolaires

Les guichets sont fermés un quart d'heure avant la fermeture du service.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des prestations fournies par la Commune. Les destinataires des données d'état civil sont les services de la Commune délivrant les prestations. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'hôtel de ville de Villejuif ou par courriel à la Mairie@ville-villejuif.fr